

Fondation Québec Philanthrope

États financiers
31 décembre 2024



Façonner l'avenir
en toute confiance

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de la
Fondation Québec Philanthrope

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Fondation Québec Philanthrope** (la «Fondation»), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Québec, Canada
Le 30 avril 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129648

Fondation Québec Philanthrope

Bilan

Au 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 338 267	4 731 440
Débiteurs [note 3]	313 624	677 998
Frais payés d'avance	18 416	18 416
Total de l'actif à court terme	7 670 307	5 427 854
Placements [note 4]	89 638 339	79 680 455
Valeur de rachat de polices d'assurance vie [note 5]	840 996	836 986
Immobilisations corporelles [note 6]	16 969	9 404
	98 166 611	85 954 699
Passif et actifs nets		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus [note 7]	154 125	154 906
Dons reportés [note 8]	219 095	116 906
Total du passif à court terme	373 220	271 812
Actifs nets		
Fonds philanthropique affecté [annexe I]		
Capital [note 9]	89 880 938	79 121 868
Montants distribuables	6 940 788	5 744 834
	96 821 726	84 866 702
Fonds d'administration [annexe II]		
Non affecté	1 094 343	819 073
Québec Capitale Climat	(139 647)	(12 292)
Investi en immobilisations corporelles	16 969	9 404
	971 665	816 185
	97 793 391	85 682 887
	98 166 611	85 954 699

Engagement [note 13]

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Conseil

Administrateur

Administrateur

Fondation Québec Philanthrope

État des résultats et de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre

	2024				2023
	Fonds philanthropique		Fonds		Total
	affecté [annexe I]	d'administration [annexe II]	Transactions interfonds	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Dons					
Revenus de placements [nets des frais de gestion de 460 746 \$ en 2024 et de 412 668 \$ en 2023]	11 269 840	152 111	(18 217)	11 403 734	9 433 963
Variation de la juste valeur des placements	1 713 095	255 642	—	1 968 737	1 626 442
Variation de la valeur de rachat des polices d'assurance vie	9 284 127	—	—	9 284 127	5 913 356
Honoraires d'administration des fonds sous gestion et des fonds philanthropiques affectés	4 010	—	—	4 010	23 074
Autres produits	—	1 189 813	(985 291)	204 522	221 666
	—	90 573	—	90 573	338 972
	22 271 072	1 688 139	(1 003 508)	22 955 703	17 557 473
Charges					
Aide financière					
Honoraires d'administration des fonds philanthropiques affectés	9 282 616	—	(18 217)	9 264 399	7 831 018
Coût des polices d'assurance vie	985 291	—	(985 291)	—	—
Frais d'administration [annexe III]	48 141	—	—	48 141	93 267
Québec Capitale Climat	—	1 261 281	—	1 261 281	1 295 199
Activités philanthropiques	—	221 045	—	221 045	25 410
	—	50 333	—	50 333	32 123
	10 316 048	1 532 659	(1 003 508)	10 845 199	9 277 017
Excédent des produits sur les charges					
	11 955 024	155 480	—	12 110 504	8 280 456
Actifs nets au début de l'exercice					
Actifs nets à la fin de l'exercice	84 866 702	816 185	—	85 682 887	77 402 431
	96 821 726	971 665	—	97 793 391	85 682 887

Voir les notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	12 110 504	8 280 456
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Variation de la juste valeur des placements	(9 284 127)	(5 913 356)
Variation de la valeur de rachat des polices d'assurance vie	(4 010)	(23 074)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 391	8 491
Revenus de placements réinvestis	(2 087 104)	(1 809 727)
Frais de gestion perçus à même les placements	460 746	412 668
	<u>1 201 400</u>	955 458
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement [note 11]	465 782	328 677
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>1 667 182</u>	<u>1 284 135</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(4 377 422)	(3 890 676)
Produit de la cession de placements	5 330 023	2 521 994
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(12 956)	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>939 645</u>	<u>(1 368 682)</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>2 606 827</u>	<u>(84 547)</u>
Trésorerie et des équivalents de trésorerie au début de l'exercice	4 731 440	4 815 987
Trésorerie et des équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>7 338 267</u>	<u>4 731 440</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

1) Statuts constitutifs et nature des activités

La Fondation Québec Philanthrope [la «Fondation»] est une fondation publique constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. Ses activités consistent principalement à promouvoir la philanthropie, notamment par la création de fonds philanthropiques et l'attribution d'aide financière. De plus, la Fondation peut gérer des fonds qui lui sont confiés à des fins de gestion par des organismes de bienfaisance enregistrés.

La Fondation est membre de l'organisme Fondations communautaires du Canada.

2) Principales méthodes comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, «Normes comptables pour les organismes sans but lucratif», qui énoncent les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif au Canada, et comprennent les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Comptabilisation des produits

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Les apports en dotation pour les fonds philanthropiques sont constatés dans le fonds philanthropique affecté lorsqu'ils sont reçus. Les apports en dotation afférents aux activités d'administration sont inscrits à titre de produits du fonds d'administration dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans le Fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus.

Les dons reçus devant être distribués à court terme, selon le désir des donateurs, sont inscrits à titre de montants distribuables dans les Fonds philanthropiques affectés.

Les revenus de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et sont présentés, nets des frais de gestion afférents.

Les produits tirés des activités philanthropiques, les dons et les honoraires d'administration sont comptabilisés lorsqu'un arrangement existe ou que la promesse de don est signée par le donateur, que les services ont été rendus ou que les activités aient été réalisées, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Description des fonds

Fonds philanthropique affecté

Le Fonds philanthropique affecté est constitué du capital et des montants distribuables. Le capital comprend les dons qui, selon les spécifications des donateurs, doivent être conservés à perpétuité ou sont distribuables à une date déterminée. Les montants distribuables sont composés des rendements distribuables établis en conformité avec la politique de distribution de la Fondation et des montants reçus de donateurs et destinés à être directement distribuables.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

La politique des montants distribuables pour le capital prévoit que l'allocation annuelle des rendements des placements s'effectue selon l'ordre suivant :

- Frais de gestion des placements
- Frais d'administration
- Rendements distribuables
- Capitalisation

Les rendements distribuables sont déterminés annuellement sur la base du capital de l'exercice précédent selon la politique qui indique présentement 3,5 %. Les créateurs de fonds peuvent demander d'augmenter le montant des rendements distribuables au-delà du taux cible annuel en conformité avec les paramètres établis dans la politique des montants distribuables de la Fondation.

Les montants distribuables comprennent également des dons qui, selon les spécifications des donateurs, doivent être distribués à court terme.

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration regroupe les activités courantes de fonctionnement de la Fondation, les activités relatives au projet Québec Capitale Climat et les activités relatives aux immobilisations corporelles nécessaires au fonctionnement de la Fondation.

Dons reportés

Les dons reportés représentent des dons reçus par la Fondation relativement à des charges à venir au cours des prochains exercices. Ces dons sont constatés à titre de produits à l'état des résultats lorsque l'événement auquel ils se rattachent a lieu.

Instruments financiers

La Fondation comptabilise initialement un instrument financier créé, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les instruments d'emprunt ou les instruments de capitaux propres contractés dans une opération entre apparentés qui sont cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt pour lesquels les données d'entrée sont observables et les instruments dérivés sont également comptabilisés initialement à la juste valeur.

La Fondation comptabilise les coûts de transaction dans le résultat net de la période où ils sont engagés. Par contre, les instruments financiers contractés dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont ajustés en fonction du montant des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge.

Fondation Québec Philanthrope

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

Par la suite, la Fondation évalue les instruments financiers comme suit :

- les placements à la juste valeur;
- l'ensemble des autres actifs financiers, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les débiteurs (à l'exception des sommes à recevoir de l'État) au coût après amortissement;
- l'ensemble des passifs financiers, qui comprennent les créditeurs et frais courus, au coût après amortissement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Fondation sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance de trois mois ou moins.

Placements

Les placements comptabilisés à la juste valeur représentent les instruments de capitaux propres transigés sur un marché actif, de même que les placements dans des titres de créance ou des titres de capitaux propres désignés par la Fondation comme étant évalués à la juste valeur. Les placements doivent être désignés lorsqu'ils sont initialement comptabilisés. Dans le cas d'un instrument de capitaux propres évalué à la juste valeur parce qu'il était transigé sur un marché actif, cette désignation peut être effectuée au moment où l'instrument cesse d'être transigé sur un marché actif. Cette désignation est irrévocable.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats. Les coûts de transaction liés à l'acquisition ou à la cession de ces titres sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle ces coûts sont engagés.

Polices d'assurance vie

Les polices d'assurance vie sont inscrites à leur valeur de rachat. La variation de la valeur de rachat est inscrite aux résultats annuellement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Équipement informatique	3 ans

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

Dépréciation

Actifs financiers évalués au coût et au coût après amortissement

S'il existe des indications d'une dépréciation possible, la Fondation doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Le montant de toute perte de valeur est déterminé en comparant la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des trois montants suivants :

- i) pour un actif financier créé ou acquis dans le cadre d'une opération conclue dans des conditions de pleine croissance, la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif, et pour un instrument d'emprunt financier contracté dans une opération entre apparentés, le montant des flux de trésorerie non actualisés attendus de l'actif, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument;
- ii) le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de clôture.
- iii) la valeur de réalisation attendue par la Fondation de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, nette de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

Une moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure où l'amélioration peut être rattachée à un événement survenu après la comptabilisation de la moins-value, mais la valeur comptable ajustée de l'actif financier ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la moins-value n'avait pas été comptabilisée.

Actifs à long terme amortissables

Les immobilisations corporelles, sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. L'existence d'une dépréciation est établie en comparant la valeur comptable d'un actif destiné à être conservé et utilisé au total des flux de trésorerie non actualisés résultant de son utilisation et de sa sortie. S'il est établi que l'actif a subi une dépréciation, la perte de valeur devant être comptabilisée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la juste valeur, laquelle est généralement calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge aux résultats de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif à long terme en question s'accroît ultérieurement.

Opérations conclues en devises

Les opérations conclues en devises sont converties selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, les éléments d'actif et de passif non monétaires, aux taux de change d'origine et les postes de l'état des résultats au taux de change moyen de l'exercice, à l'exception de l'amortissement qui est converti à son cours d'origine. Tous les gains ou pertes de change sont de nature courante et sont inclus aux résultats.

Impôts sur les bénéfices

La Fondation n'est pas assujettie aux impôts sur les bénéfices en raison de son statut de fondation publique.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

3) Débiteurs

	2024 \$	2023 \$
Apports à recevoir et autres débiteurs	234 809	636 698
Sommes à recevoir de l'État	78 815	41 300
	313 624	677 998

4) Placements

	2024 \$	2023 \$
Fonds communs de placements	82 039 360	72 909 937
Obligations	7 598 979	6 770 518
	89 638 339	79 680 455

5) Polices d'assurance vie

La Fondation a été désignée comme étant propriétaire et bénéficiaire de polices d'assurance vie. Au 31 décembre 2024, le capital assuré de ces polices d'assurance vie totalise 11 595 024 \$ [11 542 477 \$ en 2023].

6) Immobilisations corporelles

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	23 040	16 868	6 172
Équipement informatique	12 956	2 159	10 797
	35 996	19 027	16 969

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	23 040	14 530	8 510
Équipement informatique	17 030	16 136	894
	40 070	30 666	9 404

Fondation Québec Philanthrope

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

7) Crédoiteurs et frais courus

	2024 \$	2023 \$
Comptes fournisseurs et frais courus	75 578	81 658
Salaires et vacances à payer	78 547	73 248
	154 125	154 906

8) Dons reportés

Les variations survenues dans le solde des dons reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2024 \$	2023 \$
Solde au début de l'exercice	116 906	338 885
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice courant	(110 596)	(338 885)
Plus : montant reçu pour l'exercice suivant	212 785	116 906
Solde à la fin de l'exercice	219 095	116 906

9) Capital

Au terme des ententes conclues entre les donateurs et la Fondation, les dons demeurent la propriété de la Fondation et des modalités de versement de l'aide financière sont prévues dans une perspective perpétuelle, pour une période de plus de 5 ans, pour une période de 1 an à 5 ans ou au cours de la prochaine année. Les montants de capital compris dans le Fonds philanthropique affecté se répartissent comme suit :

	2024 \$	2023 \$
À perpétuité	81 805 191	72 178 071
Plus de 5 ans	6 351 728	5 631 903
De 1 an à 5 ans	1 724 019	1 311 894
Moins de 1 an	—	112 315
	89 880 938	79 121 868

10) Fonds sous gestion

Dans le cadre de ses activités, la Fondation gère des sommes totalisant 22 288 534 \$ [23 511 119 \$ en 2023] qui lui sont confiées par des organismes de bienfaisance enregistrés, notamment dans le cadre des programmes Mécénat Placements Culture et Placement Réussite.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

11) Flux de trésorerie

L'incidence de la variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement se résume comme suit :

	2024 \$	2023 \$
Débiteurs	364 374	478 104
Frais payés d'avance	—	(12 816)
Créditeurs et frais courus	(781)	85 368
Dons reportés	102 189	(221 979)
	<u>465 782</u>	<u>328 677</u>

12) Instruments financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers découlant d'opérations relatives aux instruments financiers. L'information ci-dessous est utile pour évaluer l'étendue des risques auxquels la Fondation est exposée.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Fondation est exposée à ce risque relativement à ses débiteurs (à l'exception des sommes à recevoir de l'État) et ses placements en obligations. Au 31 décembre 2024, ces placements en obligations représentent 7 598 979 \$ [6 770 518 \$ au 31 décembre 2023].

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation effectue le suivi de ses créances. La Fondation ne croit pas être exposée à un degré de risque plus élevé que la normale à l'égard de ses débiteurs.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. La Fondation est exposée à ce risque, car certains de ses placements en fonds communs de placements détiennent des titres en devises étrangères. Au 31 décembre 2024, ces placements en dollars canadiens représentent 45 951 131 \$ [40 813 690 \$ au 31 décembre 2023].

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La Fondation est exposée à ce risque à l'égard de ses créditeurs et frais courus.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Fondation est exposée à un risque de juste valeur relativement à ses placements portant intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2024, ces placements portant intérêt à taux fixe représentent 7 598 979 \$ [6 770 518 \$ au 31 décembre 2023].

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché [autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt], que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est exposée au risque de prix autre à l'égard de ses placements dans des instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif.

Pour gérer le risque de change, de taux d'intérêt et de prix autre, la Fondation a mis en place une politique de placements dont l'objectif général est d'optimiser le rendement des placements tout en assumant un niveau de risque approprié. Le portefeuille est diversifié par une approche risque-rendement dans l'objectif de conserver la valeur du capital en fonction des contraintes de distribution.

13) Engagement

La Fondation s'est engagée jusqu'en septembre 2027 pour la location de ses bureaux. Les loyers minimums futurs totalisent 205 367 \$ et comprennent les versements annuels suivants pour les trois prochains exercices : 2025 – 73 614 \$; 2026 – 74 719 \$ et 2027 – 57 034 \$.

14) Informations comparatives

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

Fonds philanthropique affecté

Exercice clos le 31 décembre

	2024			2023
	Montants			
	Capital	distribuables	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Dons	6 148 712	5 121 128	11 269 840	9 270 049
Revenus de placements [nets des frais de gestion de 460 746 \$ en 2024 et de 412 668 \$ en 2023]	1 713 095	—	1 713 095	1 465 512
Variation de la juste valeur des placements	9 284 127	—	9 284 127	5 913 356
Variation de la valeur de rachat des polices d'assurance vie	4 010	—	4 010	23 074
	17 149 944	5 121 128	22 271 072	16 671 991
Charges				
Aide financière	1 431 047	7 851 569	9 282 616	7 734 602
Honoraires d'administration des fonds philanthropiques affectés	953 711	31 580	985 291	913 668
Coût des polices d'assurance vie	48 141	—	48 141	93 267
	2 432 899	7 883 149	10 316 048	8 741 537
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	14 717 045	(2 762 021)	11 955 024	7 930 454
Actifs nets au début de l'exercice	79 121 868	5 744 834	84 866 702	76 936 248
Transferts internes	(490 787)	490 787	—	—
Distributions annuelles	(3 467 188)	3 467 188	—	—
	75 163 893	9 702 809	84 866 702	76 936 248
Actifs nets à la fin de l'exercice	89 880 938	6 940 788	96 821 726	84 866 702

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds d'administration

Exercice clos le 31 décembre

	2024			2023	
	Québec Capitale		Investi en immobilisations	Total	
	Non affecté	Climat	corporelles	Total	Total
	\$		\$	\$	\$
Produits					
Dons	58 421	93 690	—	152 111	67 498
Revenus de placements	255 642	—	—	255 642	160 930
Honoraires d'administration des fonds sous gestion et des fonds philanthropiques affectés	1 189 813	—	—	1 189 813	1 135 334
Autres produits	90 573	—	—	90 573	338 972
	1 594 449	93 690	—	1 688 139	1 702 734
Charges					
Frais d'administration [annexe III]	1 255 890	—	5 391	1 261 281	1 295 199
Québec Capitale Climat	—	221 045	—	221 045	25 410
Activités philanthropiques	50 333	—	—	50 333	32 123
	1 306 223	221 045	5 391	1 532 659	1 352 732
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	288 226	(127 355)	(5 391)	155 480	350 002
Actifs nets au début de l'exercice	819 073	(12 292)	9 404	816 185	466 183
Investi en immobilisations corporelles	(12 956)	—	12 956	—	—
Actifs nets à la fin de l'exercice	1 094 343	(139 647)	16 969	971 665	816 185

Voir les notes afférentes aux états financiers

Frais d'administration

Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Salaires, honoraires et charges sociales	919 054	841 773
Loyer	78 820	77 225
Autres frais d'administration	69 687	61 447
Publicité, promotion et frais de représentation	62 607	69 426
Services professionnels	41 633	32 795
Support et équipement informatique	33 226	40 783
Fournitures de bureau et papeterie	14 524	17 677
Aménagement des locaux	13 720	15 141
Frais bancaires	11 593	11 432
Taxes municipales	7 893	7 663
Télécommunications	3 133	4 593
Donation	—	106 753
Amortissement des immobilisations corporelles	5 391	8 491
	1 261 281	1 295 199

Voir les notes afférentes aux états financiers